



Monsieur le directeur,

Comment comprendre qu'au moment où la DGFIP, sous prétexte de simplifications, met en place un dispositif dit de "relation de confiance" entre elle et les entreprises, ce qui, soit dit en passant, remet profondément en cause nos procédures, comment comprendre donc que dans le même temps, la DGFIP méprise à ce point ses propres agents ?

La DGFIP agit comme le bras armé du gouvernement, au service du Medef et du Pacte de stabilité de l'Union européenne, au nom du remboursement sans fin de la dette, et pendant ce temps, les engagements qu'elle a pris vis à vis de ses propres agents ne sont pas respectés, C'est le mépris, c'est un mot fort, mais il n'y en a pas d'autre pour décrire cette situation. Nous sommes ici pour dire aujourd'hui: le mépris, ça suffit !

Les agents des centres d'encaissement doivent maintenant être entendus, la DGFIP a pris des engagements envers eux en 2007, il est temps pour elle d'honorer sa parole, qui engage l'Etat. Car c'est l'Etat notre employeur, les stages récents de déontologie nous rappellent à nos obligations, c'est à nous ici de rappeler à la DGFIP et à l'Etat les siennes vis à vis de ses agents, il y a réciprocité.

En effet, quelle crédibilité accorder à la DGFIP dans le cadre du dialogue social, officiellement cher à M Bézard, si jamais on aboutissait à une fin de non recevoir. M Bézard a placé son action avec la démarche stratégique, dans la continuité de celle de M Parini, pour notre part, nous le regrettons. Mais de fait, les engagements pris à l'occasion de la fusion DGI/CP par son prédécesseur doivent être respectés.

Officiellement, dans le cadre du dialogue social national, le gouvernement ouvre le chantier de la pénibilité, dont acte.

Au-delà des dispositions prises dans le cadre de la réforme des retraites, qui mettent en œuvre un système individualisé, le travail des agents des centres d'encaissement est spécifique, c'est le sens de leur prime industrielle.

Nous attendons donc aujourd'hui du concret. Nous vous demandons de relayer dès à présent auprès de la DG ce message que nous sommes venus vous apporter en délégation.

La dimension prise par le mouvement de grève massif des agents a trouvé un large écho, y compris hors de la presse syndicale. C'est d'une dimension nationale dont il s'agit, avec le mouvement de lutte et de grèves des différents centres d'encaissement concernés, nous en avons bien conscience.

Pour autant, c'est bien l'ensemble des agents, et également ceux de notre département, qui seront particulièrement attentifs et vigilants quant à la volonté de dialogue social qui sera ou non affichée par la DGFIP. Simple discours de façade, ou bien prise en compte des réalités vécues par les agents de la DGFIP, y compris dans leurs spécificités. Nous ne faisons pas de procès d'intention, nous prenons acte que la DG a ouvert la porte. Il faut maintenant aller au bout : la prime des agents des centres d'encaissement doit être revalorisée, conformément aux engagements pris.

Les agents revendiquent l'augmentation de leur prime de 170 à 260 euros, son rattrapage de 2008 à 2013 et sa revalorisation annuelle.

Enfin, de la décision de la DGFIP dépendront les suites qui seront données à leur mouvement de lutte et de grève par les agents, avec la CGT.

Rennes, le 22 octobre 2013